



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Mars 2023

Le 30 Mars 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme DATTÉE Catherine, Maire.

Présents : Mme DATTÉE Catherine, Maire, Mme MOYER Chantal, MM : BODET Samuel, MÉRILLON Franck, PINET Yves, PINON Marc, RÉMON Stéphane, VAUDOUR Michel, VERGEON Laurent

Excusée ayant donné procuration : Mme BASILE Anne-Marie à Mme MOYER Chantal

Secrétaire de séance : M. VAUDOUR Michel

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil, en date du 6 mars 2023. Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance:

- Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal.
- Approbation du procès-verbal de la séance de 6 mars 2023
- Approbation des comptes de gestion 2022 du receveur Municipal
- Approbation des comptes administratifs 2022 et affectation des résultats
- Vote des subventions pour l'année 2023
- Vote des taux des taxes pour l'année 2023
- Vote du budget général 2023 de la Commune
- Vote du budget 2023 du service de l'eau
- Vote du budget 2023 du service de l'assainissement collectif

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal.

Budget de la Commune :

- Prolians : achat de matériels pour la protection pour groupe extérieur des pompes à chaleur d'un montant de 700,08 € TTC.

010/2023 - Approbation des comptes de gestion 2022 du receveur Municipal

Le Maire expose les éléments suivants :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2022,
Considérant la concordance des comptes de gestion des budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement collectif retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier avec les Comptes Administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte les comptes de gestion des budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement collectif de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2022.

011/2023 - Approbation du compte administratif 2022 du budget de la Commune

Madame le Maire présente au Conseil les comptes de l'exercice 2022 qui font apparaître :

En section de fonctionnement

Dépenses	407 884,10 €
Recettes	501 441,52 €
Excédent de l'exercice	93 557,42 €
Excédent antérieur	162 212,58 €
Excédent total	255 770,00 €

En section d'investissement

Dépenses	107 313,26 €
Recettes	190 080,80 €
Excédent de l'exercice	82 767,54 €
Déficit antérieur	94 821,04 €
Déficit total	12 053,50 €

Il n'y a pas de reste à réaliser.

Madame le Maire étant sortie, sous la présidence de Monsieur MÉRILLON Franck 1er Adjoint, élu Président de séance, le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents, approuve le compte administratif 2022 du budget général de la commune.

012/2023 - Approbation du compte administratif 2022 du budget du service de l'eau

Madame le Maire présente au Conseil les comptes de l'exercice 2022 qui font apparaître :

En section d'exploitation

Dépenses	77 802,19 €
Recettes	72 592,42 €
Déficit de l'exercice	5 209,77 €
Excédent antérieur	38 677,61 €
Excédent total	33 467,84 €

En section d'investissement

Dépenses	10 689,31 €
Recettes	63 024,00 €
Excédent de l'exercice	52 334,69 €
Excédent antérieur	20 880,55 €
Excédent total	73 215,24 €

Reste à réaliser en dépense d'investissement : 18 000 € .

Madame le Maire étant sorti, sous la présidence de M. MERILLON Franck 1er Adjoint, élu Président de séance, le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents, approuve le compte administratif 2022 du budget de l'eau.

013/2023 - Approbation du compte administratif 2022 du budget du service de l'assainissement collectif

Madame le Maire présente au Conseil les comptes de l'exercice 2022 qui font apparaître :

En section d'exploitation

Dépenses	33 419,18 €
Recettes	37 568,19 €
Excédent de l'exercice	4 149,01 €
Déficit antérieur	1 556,71 €
Excédent total	2 592,30 €

En section d'investissement

Dépenses	14 707,56 €
Recettes	16 183,00 €
Excédent de l'exercice	1 475,44 €
Excédent antérieur	7 549,13 €
Excédent total	9 024,57 €

Il n'y a pas de reste à réaliser.

Madame le Maire étant sorti, sous la présidence de M. MERILLON Franck 1^{er} Adjoint, élu Président de séance, le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents, approuve le compte administratif 2021 du budget de l'assainissement collectif.

014/2023 - Affectation des résultats 2022 du budget de la commune

Madame le Maire indique au Conseil qu'il n'y a pas de restes à réaliser.

Le déficit de la section d'investissement à couvrir par une partie de l'excédent de fonctionnement est donc de 12 053,50 €, il propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

- à la section de fonctionnement du budget 2023, une partie de l'excédent total de fonctionnement, soit 148 895,46 €,
- à la section d'investissement 2023, l'autre partie de l'excédent total de fonctionnement, soit 12 053,50 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal affecte les résultats de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- à la section de fonctionnement du budget 2023, une partie de l'excédent total de fonctionnement, soit 148 895,46 €,
- à la section d'investissement 2023, l'autre partie de l'excédent total de fonctionnement, soit 12 053,50 €.

015/2023 - Affectation des résultats 2022 du budget du service de l'eau

Le Maire indique au Conseil les restes à réaliser suivants:

Investissement dépenses : 18 000,00 €

Il propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

- à la section d'exploitation du budget 2023, l'excédent total d'exploitation, soit 33 467,84 €.
- à la section d'investissement du budget 2023, l'excédent global d'investissement, soit 73 215,24 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal affecte les résultats de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- à la section d'exploitation du budget 2023, l'excédent total d'exploitation, soit 33 467,84 €.
- à la section d'investissement du budget 2023, l'excédent global d'investissement, soit 73 215,24 €.

016/2023 - Affectation des résultats 2022 du budget du service de l'assainissement collectif

Madame le Maire indique au Conseil qu'il n'y a pas de restes à réaliser.

Il propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

- à la section d'exploitation du budget 2023, l'excédent total d'exploitation, soit 2 592,30 €.
- à la section d'investissement du budget 2023, l'excédent global d'investissement, soit 9 024,57 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal affecte les résultats de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- à la section d'exploitation du budget 2023, l'excédent total d'exploitation, soit 2 592,30 €.
- à la section d'investissement du budget 2023, l'excédent global d'investissement, soit 9 024,57 €.

017/2023 - Vote des subventions pour l'année 2023

Sur proposition de M. Stéphane RÉMON et après avis de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer en 2023 aux associations de la commune les subventions suivantes :

Accueil de Saunay	300.00 €	
Comité des fêtes	300.00 €	
APE	600.00 €	(300 € au titre de 2023 + 300 € au titre de 2022 non réclamés par ancien bureau)
Coopérative scolaire	600.00 €	
Dynamic Saunay	300.00 €	
Anima'Jeunes	300.00 €	
Mosaïque	300.00 €	

Pour un montant total de 2 700.00 €

M. PINET président d'association de Saunay ne prend pas part au vote.

Sur avis de la Commission des Finances, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer en 2023 les subventions suivantes :

Assiette Eco	150.00 €
Basket	120.00 €
Twirling bâton	20.00 €
Tennis de table	20.00 €
Judo	40.00 €
Kyokushinkai	20.00 €
Les resto du coeur	150.00 €
Secours populaire	100.00 €

Soit un montant total de 620.00 €

018/2023 - Vote des taux des taxes pour l'année 2023

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de reconduire les taux des taxes pour 2023 au même niveau qu'en 2022, soit :

- Taxe d'Habitation : 7,90 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 28,52 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 27,57 %

019/2023 - Vote du budget général 2023 de la Commune

Le budget 2023, préparé par la Commission des Finances, s'équilibre :

- en section de fonctionnement à la somme de 645 306,71 €
- en section d'investissement à la somme de 113 316,97 €

Madame le Maire présente les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve et vote le budget 2023 tel qu'il est présenté,
- autorise Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section quand cela est nécessaire.

020/2023 - Vote du budget 2023 du service de l'eau

Le budget 2023, préparé par la Commission des Finances, est présenté par M. MERILLON Franck.

Il s'équilibre :

- en section d'exploitation à la somme de 107 557,09 €
- en section d'investissement à la somme de 146 520,99 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et vote le budget 2023 tel qu'il est présenté.

021/2023 - Vote du budget 2023 du service de l'assainissement collectif

Le budget 2023, préparé par la Commission des Finances, est présenté par M. MERILLON Franck.

Il s'équilibre :

- en section d'exploitation à la somme de 45 832,06 €
- en section d'investissement à la somme de 26 389,51 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et vote le budget 2023 tel qu'il est présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à: 21h25.

Date de la prochaine séance du Conseil Municipal :

Madame le Maire
Catherine DATTÉE

Secrétaire de séance
M. VAUDOUR Michel

